

SITE DE CHAUMONT NORD. Orientation : N-O. Parapente

NE PAS stationner de véhicules sur la route à proximité immédiate du décollage, mais sur la place en terre à 100m à l'ouest à la sortie du virage direction Savagnier, ou à l'atterro à l'emplacement désigné sur le plan. Actuellement, PAS de balise météo, manche à air visible depuis l'atterro (jumelles utiles).

	Lieu	Altitude [ASL]	Orientation	Coordonnées CH [Est/Nord]
Décollage	Chaumont N	1130 m	Nord-Ouest	526011 / 211470
Atterrissage	Savagnier	818 m	Manche à air	564387 / 211783

Accès au site :

Depuis Savagnier, suivre Chaumont à la sortie du village direction Neuchâtel. Rouler quelques km jusqu'au virage en



épingler, se parquer à gauche sur la place avant le virage. Le décollage est à 100m à gauche le long de la route continuant tout droit.

Site : On y vole principalement en fin d'après-midi et en soirée avec un vent du N-O régulier, env. 15-20 kmh au décollage, été et hiver, soaring dynamique ou thermodynamique tout le long de la crête, possibilité de cross direction Chasseral ou si le plafond est +/- 250 m au-dessus de la crête direction Neuchâtel ou le plateau. **Dangers / difficultés : Décollage technique !** Demande une bonne maîtrise du gonflage face voile. Sortie pouvant être turbulente avec thermique juste à la ligne d'arbre. Place pour 1 aile au décollage. Attention avec une tendance bise ou Ouest ou en cas de Joran, vol turbulent assuré.

!! SITE SENSIBLE !!

Veillez vous conformez aux directives du terrain d'atterrissage, merci.

Savagnier : Les pilotes doivent poser exclusivement dans le champ qui a la manche à air. Les zones d'atterrissage sont délimitées par des bandes jaunes sur la route, y compris la zone de pliage. L'exploitant des 2 champs adaptera ce signallement en déplaçant la manche à air selon son appréciation. Aussitôt le pilote posé, il se rend dans la zone de pliage par le trajet le plus court. **INTERDICTION DE POSER AU SOMMET.**

Pliage : La zone de pliage est le long de la route qui va en direction de la montagne, sur ces mêmes 100 mètres, mais sur les 5 premiers mètres depuis la route. Pliez de préférence le plus près possible de la manche à air.

Parking : Le stationnement des véhicules se fait **obligatoirement** dans la forêt au pied de la crête ou au parking du décollage. Le stationnement et les manœuvres de véhicules sont interdits dans les champs et sur la route menant au bosquet (voir plan).

S'il vous plait : Ne SURVOLEZ PAS l'enclos aux cerfs 350 m à l'Ouest de l'atterrissage, au pied de la montagne.

Ne pas pliez dans l'herbe haute, une fois posé, déplacez-vous en direction du chemin le plus proche en limitant votre trajet dans l'herbe.

Pliez votre voile seulement dans la zone de pliage, en bordure de la route.

Ne laissez aucun déchets (bouteilles, canettes, papiers, crottes de chiens) dans les champs.

NOUS TOUS vous en remercions ! BONS VOLS :-)

www.clubalbatros.ch

